

que cela, deux représentants choisis par le gouvernement impérial feront partie du conseil d'administration du merger. Bref, nous avons tous les privilèges sans qu'il nous en coûte un sou et nous opérons la rentrée de \$700,000 sur la somme de \$900,000 que nous avons déboursée durant l'ère des déficits. Et les autres Etats de l'empire ont adhéré au marché; ils ont adopté des mesures à cet effet. Nous ne sommes intéressés dans l'entreprise que jusqu'à un certain point. Voici dans quelle proportion nous étions intéressés à l'acquittement des déficits: le Canada, 5; l'Angleterre, 5; l'Australie, 6 et la Nouvelle-Zélande, 2; notre part équivalait à 5/18. Tous les autres pays de l'empire ont approuvé ce projet. Nous allons jouir de tous les bénéfices qu'offrent ces installations de sans-fil et de câbles sans avoir à déboursier un seul sou. Pourquoi soulèverions-nous des objections contre le projet?

M. HEAPS: Je désirerais fort partager l'enthousiasme que professe le ministre de la Justice touchant le projet. Le contrôle que le Gouvernement exercera en toute cette affaire est plus apparent que réel. De fait, les deux représentants, qui, au dire du ministre, seront nommés par le gouvernement anglais, ne siégeront qu'avec l'assentiment de la nouvelle compagnie qui sera constituée; sinon, ils n'auront pas le droit de s'asseoir à la table du conseil d'administration. De plus, quel contrôle les deux représentants du gouvernement anglais pourront-ils exercer au sein d'un conseil de direction comprenant treize membres surtout si leur nomination est sujette à l'assentiment dudit conseil? J'affirme donc que ce contrôle ne sera guère réel. En ce qui regarde les prix, il n'y aura guère de contrôle aussi. A la lumière des assertions qui ont été faites, des arrangements ont été conclus sous le régime desquels les prix ne pourront être augmentés pour une certaine période; cependant, on ne mentionne nullement que les prix seront réduits à un moment donné; pas du tout. Pour ma part, le raisonnement du ministre ne m'a guère convaincu. Il a fallu combler des déficits, c'est vrai, pour un certain nombre d'années jusqu'en 1916. Cependant, juste au moment où l'entreprise accusait des surplus, on a décidé de la vendre. Après que tout le travail du début a été accompli; après avoir traversé la période critique et avoir réussi à mettre l'exploitation de ce câble sur un bon pied, on décide de s'en défaire. Il y a un autre aspect du problème que le ministre s'est bien gardé d'aborder: c'est que le Gouvernement lui-même a délivré un permis à une compagnie particulière,—je ne sais pas au juste quel est le nom de cette compagnie,

—lui permettant d'exploiter un système de sans-fil à ondes dirigées entre le Canada et l'Australie en concurrence avec notre propre système de câble. S'il nous faut subir des pertes de ce chef, ainsi que le ministre l'a fait observer,—si l'exploitation du câble du Pacifique doit se solder inévitablement par des déficits au dire du ministre,—est-ce là une raison qui puisse empêcher le Gouvernement de posséder et d'exploiter un système de sans-fil à ondes dirigées entre le Canada et l'Australie? Qu'est-ce qui pourrait nous empêcher de le faire? Rien, sauf la question d'administration. Le service de sans-fil à ondes dirigées a été une entreprise rémunératrice à tous les points de vue. Il est en mesure de transmettre les messages aux $\frac{2}{3}$ des prix exigés par les compagnies de câbles sans compter que le service est plus efficace; de plus, le bilan d'exploitation se solde par un gros surplus. Puisqu'il en est ainsi, le Gouvernement a-t-il eu raison, en 1926, de délivrer un permis à une compagnie particulière afin de lui permettre d'exploiter un service de sans-fil à ondes dirigées entre le Canada et l'Australie?

L'hon. M. LAPOINTE: A cette époque, le réseau de sans-fil à ondes dirigées était en exploitation entre l'Angleterre et l'Australie, en dépit d'aucun permis délivré à la compagnie Marconi du Canada.

M. HEAPS: Exactement, et exploité par le ministère des Postes de la Grande-Bretagne.

L'hon. M. LAPOINTE: Et c'est là que sont allés les bénéfices.

M. HEAPS: Le ministère des Postes a encaissé les bénéfices et non pas les compagnies particulières. A l'heure qu'il est, cependant, on nous propose de remettre l'entreprise et les bénéfices aux mains d'une compagnie particulière.

L'hon. M. LAPOINTE: Aucune compagnie particulière n'exploitait ce service entre l'Angleterre et l'Australie, du moins pour ce qui est du système du sans-fil à ondes dirigées.

M. HEAPS: Les câbles étaient exploités par une compagnie particulière dont, cependant, une bonne partie des actions étaient entre les mains du gouvernement australien. Le réseau à ondes dirigées était exploité par l'administration postale anglaise qui en encaissait les bénéfices alors que les compagnies particulières perdaient de l'argent; ces dernières dirent qu'à moins d'en venir à un arrangement, elles se verraient obligées de suspendre leurs opérations, et elles donnèrent à entendre au gouvernement qu'elles pourraient être